



Interruption période d'essai après congé paternité

Par **Paternus**, le **19/02/2021** à **14:28**

Bonjour,

Un salarié peut-il prendre un congé paternité pendant sa période d'essai ? Et si oui, y a-t-il des conséquences s'il décide de rompre sa période d'essai après son retour de congés ?

Merci

Par **Ballosuz**, le **23/03/2021** à **19:05**

Bonjour,

Oui, vous pouvez prendre un congé paternité pendant votre période d'essai. Le contrat est suspendu et la période d'essai reprendra au retour.

Si la période d'essai est rompue après le congé paternité, c'est tout à fait légal à condition que ce ne soit pas à cause de ce congé paternité. Ce serait interdit en ce cas !

Salutations